



SNPAD
Syndicat National
des Personnels Administratifs
de la Défense

COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale des Adjoints Administratifs du CMG de LYON

La CAPL de LYON compétente à l'égard des Adjoints Administratifs s'est déroulée le 6 Octobre 2016 sous la Présidence du directeur du CMG de Lyon, Monsieur MURENA Claude.

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- ⇒ Avancement dématérialisé au grade supérieur du corps des adjoints au titre de 2016.
- ⇒ Recours en évaluation au titre de l'année 2015 (3 dossiers).
- ⇒ Communication des avis émis sur les consultations écrites 2016 (titularisations, disponibilité)

✚ TITULARISATION

1 dossier était présenté. La Titularisation a été validée à l'unanimité.

✚ RECOURS EN NOTATION

3 recours en notation ont reçu des avis favorables.

✚ AVANCEMENTS

- 1- Promotion au choix dans le grade d'AA1 :
6 avancements prononcés

	Effectifs au 31/12/2016	RATIO sur 6 postes	Reliquat 2015			Droits théoriques 2016
			Ratio 2015 8 postes	Nombre de Nominations	Reliquat 2015	
AIR	0	0,00	0	0	0	0,00
DIRISI Lyon	0	0,00	0,24	1	-0,76	-0,76
EMA/CHA	0	0,00	0	0	0	0,00
SANTE	7	1,45	1,7	1	0,7	2,15
SCA	5	1,03	1,45	2	0,55	0,48
SGA	11	2,28	2,67	1	1,67	3,95
TERRE	4	0,83	1,21	2	-0,79	0,04
CRAI (DCNS-CEA-NEXTER-EX/DIAC)	0	0,00	0	0	0	0,00
Gendarmerie RG Rhône-Alpes - Auvergne	2	0,41	0,73	1	-0,27	0,14
CAPL Lyon	29	6	8	8	2	6

2 – Promotion au choix dans le grade d’AAP2 :
29 avancements prononcés

	Effectifs au 31/12/2016	RATIO sur 6 postes	Reliquat 2015			Droits théoriques 2016
			Ratio 2015 8 postes	Nombre De Nominations	Reliquat 2015	
AIR	10	1,70	2,41	3	-0,59	1,11
DIRISI Lyon	2	0,34	0,69	1	-0,41	-0,07
EMA/CHA	4	0,68	1,03	1	0,03	0,71
SANTE	12	2,04	2,41	3	-0,59	1,45
SCA	50	8,48	9,11	10	-0,89	7,59
SGA	62	10,51	11,34	10	1,34	11,85
TERRE	14	2,37	2,06	2	0,06	2,43
CRAI (DCNS-CEA-NEXTER-EX/DIAC)	8	1,36	1,72	1	0,72	2,08
Gendarmerie RG Rhône-Alpes - Auvergne	9	1,53	2,23	2	0,23	1,76
CAPL Lyon	171	29	33	33	1	29

3 – Promotion au choix dans le grade d’AAP1 :
31 avancements prononcés

	Effectifs au 31/12/2016	RATIO sur 6 postes	Reliquat 2015			Droits théoriques 2016
			Ratio 2015 8 postes	Nombre De Nominations	Reliquat 2015	
AIR	13	1,95	2,77	4	-1,23	0,72
DIRISI Lyon	2	0,30	0,17	0	0,17	0,47
EMA/CHA	5	0,75	1,04	1	0,04	0,79
SANTE	13	1,95	2,08	2	0,08	2,03
SCA	44	6,59	6,58	5	1,58	8,17
SGA	72	10,78	12,63	14	-1,37	9,41
TERRE	13	1,95	2,08	2	0,08	2,03
CRAI (DCNS-CEA-NEXTER-EX/DIAC)	35	5,24	6,58	6	0,58	5,82
Gendarmerie RG Rhône-Alpes - Auvergne	10	1,50	2,08	2	0,080	1,58
CAPL Lyon	207	31	36,01	36	0	31

QUESTIONS DIVERSES

Les élus Force Ouvrière ont dénoncé la forme que prennent les CAP dématérialisées par un manque de communication d'information. Le président a répondu que pour cette CAPL, il était allé au-delà des directives de la DRH/MD et a précisé que les prochaines CAP seraient plus contraintes si les fédérations n'intervenait pas.

En clair, nous n'aurions plus les supports papier en libre accès et détention.

CONCLUSION

Il est souhaitable que les directives SRHC (mail) soient entérinées par note officielle et détaillée de telle sorte que celles-ci soient valides au-delà du prochain CTM.

Lyon, le 10 Octobre 2016